

Déclaration du SE-UNSA à la CAPD Du vendredi 24 mars 2023

Monsieur l'Inspecteur d'Académie,

Cette CAPD se réunit dans un contexte social particulièrement difficile que nous ne pouvons occulter dans cette déclaration. En faisant le choix d'imposer par la force une réforme des retraites injuste et injustifiée, le Président de la République et son gouvernement prennent délibérément le risque de plonger le pays dans le chaos. Certes légales, encore que le Conseil constitutionnel en jugera peut-être autrement, les procédures utilisées pour faire adopter cette réforme, de l'adossement à un projet de loi rectificatif de financement de la sécurité sociale à l'usage final du 49.3, constituent selon nous un déni de démocratie. Rappelons-le, 7 Français sur 10, dont 9 salariés sur 10 sont opposés à cette réforme et ils ont été plusieurs millions à l'exprimer plusieurs fois dans les rues de nombreuses villes de France. Au lendemain d'une nouvelle mobilisation historique et alors que les violences, que l'UNSA dénonce, d'où qu'elles viennent, s'accroissent chaque jour un peu plus, le Président de la République doit finir par admettre qu'il ne doit pas promulguer cette loi. Ses déclarations hors sol, dont celle de mercredi fut le point d'orgue, fracturent toujours plus la société française. Aujourd'hui, il doit absolument prendre conscience du fait qu'il risque surtout d'incarner dans l'histoire celui qui aura engagé notre pays dans des choix funestes, selon ses propres mots.

En refusant de siéger au CSA académique ce lundi 20 mars, l'UNSA Education a notamment souhaité marquer son exigence d'un dialogue social marqué par la sincérité à tous les échelons. Notre participation aux formations spécialisées sur la santé, la sécurité et les conditions de travail nous interroge ainsi alors que le gouvernement impose purement et simplement de travailler deux années de plus à des personnels dont toutes les enquêtes montrent la dégradation de leurs conditions de travail. Nous pouvons ainsi vous annoncer, Monsieur l'Inspecteur d'Académie, que l'UNSA Education ne participera pas à la réunion du CSA-SD prévu ce même jour, l'après-midi.

Pour autant, les représentants du SE-UNSA à cette CAPD ont fait le choix d'être présents ce matin, alors que quatre professeurs des écoles du département attendent depuis deux mois que leur recours soit examiné au sein de cette instance. En effet, même si les mobilisations ont pu légitimement perturber le calendrier des instances, nous avons dénoncé les multiples reports de cette CAPD à l'initiative de l'administration « pour des

contraintes d'agenda ». Par votre courrier en date du 13 mars dernier, vous nous avez assuré, Monsieur l'Inspecteur d'Académie, de votre volonté d'accorder une importance prioritaire aux instances de dialogue social. Nous en prenons donc acte et espérons vivement que les arguments que nous exposerons aujourd'hui seront sérieusement pris en compte et permettront aux enseignants concernés une réévaluation à la hausse de leur avis final pour l'accès à la Hors Classe

Enfin, pour conclure, le SE-UNSA souhaite à nouveau exposer les difficultés de remplacement rencontrées dans notre département. Lors de son interview de ce mercredi 22 mars, le Président de la République affirmait faire de l'Ecole, et de la problématique du remplacement en particulier, une de ses priorités. Comment ne pas dénoncer ce discours alors que plus de 1500 postes d'enseignants seront supprimés dans notre pays à la rentrée prochaine, dont 20 professeurs des écoles dans notre département. Aujourd'hui même, des enseignants doivent prendre en charge parfois plus de 40 élèves dans leur classe, faute de remplaçant. En cas d'accident, ces collègues ne sauraient voir leur responsabilité engagée dès lors qu'ils auront prévenu leur hiérarchie sur les risques encourus et qu'aucune réponse ne leur aura été apportée.